Lycée Jean-Michel - Lons-Le-Saunier
Année 2021-2022
Conseil de Vie Lycéenne - **CVL**
Maison des Lycéens - **MDL**

CVL - Conseil de Vie Lycéenne

Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus représentent les élèves de l'établissement. Ce sont **10 lycéens** (10 suppléants) qui sont élus par les élèves pour un mandat de 2 ans. L'élection se déroule **tous les ans** pour renouveler le conseil un mois après la rentrée. Les élus CVL votent entre eux pour élire un **vice-président.** Le président est le proviseur. **Tout le monde peut se présenter quelle que soit la classe, le niveau et la filière**. Grâce à toi, la vie lycéenne est **dynamique et vivante** avec *de nouvelles idées* et de *nouveaux projets*, avec *la participation de la MDL.*

Les délégués de classes votent pour les représentants au Conseil d'Administration, seul un élu CVL peut s'y présenter. Ils votent aussi pour les représentants au Conseil de Discipline, seul un délégué de classe peut s'y présenter. Ces deux élections ont lieu le même jour lors de l'assemblée générale des délégués après l'élection CVL. Toute élection est constituée *d'un titulaire et d'un suppléant.*

MDL - Maison des lycéens

Association de loi 1901, la *Maison des lycéens (MDL) du Lycée Jean-Michel est très active*. Dirigée par un bureau composé d'élèves de l'établissement. **Tout le monde peut rejoindre la MDL**, il n'y pas d'élection. La MDL aide à mettre en place de nombreux projets et organise nombre d'activités:

→ Des clubs gérés en général par les élèves eux-mêmes ou par des adultes de l'établissement : théâtre, ping-pong, échecs, développement web, pratiques musicales, café débats, etc.

→ Des événements comme des concerts, des conférences, ou des spectacles théâtraux

→ Des tournois sportifs

→ Cafétéria ("Petit foyer")

→ Des aménagements pour faciliter une vie agréable au lycée

La Maison des Lycéens fonctionne grâce à la solidarité de toute la communauté scolaire. Sans l'adhésion importante des élèves, la MDL ne peut organiser convenablement des activités pour les élèves ni améliorer la vie de tous au sein de l'établissement.

L'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 coûte 5 euros par élève (3 euros pour le deuxième enfant de la même fratrie scolarisé au Lycée Jean Michel), payable par chèque rempli à l'ordre de la maison des lycéens avec le coupon ci-dessous rempli.

COUPON A DEPOSER MUNI DU REGLEMENT PAR CHEQUE SI POSSIBLE A PARTIR DE LA RENTREE AU BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

Je soussigné(e) ……..

Représentant légal de l'élève …….... en classe de …….

adhérer pour l'année scolaire à la maison des lycéens et joins le chèque demandé, à l'ordre de : « Maison des Lycéens du Lycée Jean Michel »

Signature,